

Viger contre LaFontaine ?

Martin Lavallée, *Denis-Benjamin Viger, un patriote face au Canada-Uni*, Montréal, VLB éditeur, 2017, 193 pages

Éric Bédard

Volume 12, numéro 2, printemps 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87865ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bédard, É. (2018). Compte rendu de [Viger contre LaFontaine ? / Martin Lavallée, *Denis-Benjamin Viger, un patriote face au Canada-Uni*, Montréal, VLB éditeur, 2017, 193 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 12(2), 31–31.

VIGER CONTRE LAFONTAINE ?

Éric Bédard
Professeur, Université TÉLUQ

MARTIN LAVALLÉE
**DENIS-BENJAMIN VIGER,
UN PATRIOTE FACE AU
CANADA-UNI**
Montréal, VLB éditeur, 2017,
193 pages

Élu d'abord en 1808 dans un Bas-Canada plongé dans sa première tourmente politique, Denis-Benjamin Viger (1774-1861) appartient à la première génération du Parti canadien. Ce fils de bonne famille, cousin de Jacques Viger, Louis-Joseph Papineau et Jean-Jacques Lartigue, est intimement lié à cette nouvelle élite qui allait marquer notre vie politique au XIX^e siècle. Nommé conseiller législatif en 1831, il est chargé de représenter l'Assemblée législative du Bas-Canada à Londres. Accompagné d'un secrétaire brillant, François-Xavier Garneau, il explique aux élus anglais les doléances du parti majoritaire et les dysfonctionnements de la colonie. De retour en 1834, il soutient les 92 résolutions, mais n'occupe pas l'avant-scène durant l'été 1837. Il est pourtant emprisonné de novembre 1838 à mai 1840. Puis, alors que Londres a décrété l'union des deux Canadas, Viger, éclipsé par l'action des réformistes groupés autour de Louis-Hippolyte LaFontaine, joue un rôle important. C'est ce rôle que veut éclairer l'historien Martin Lavallée dans un ouvrage fort instructif.

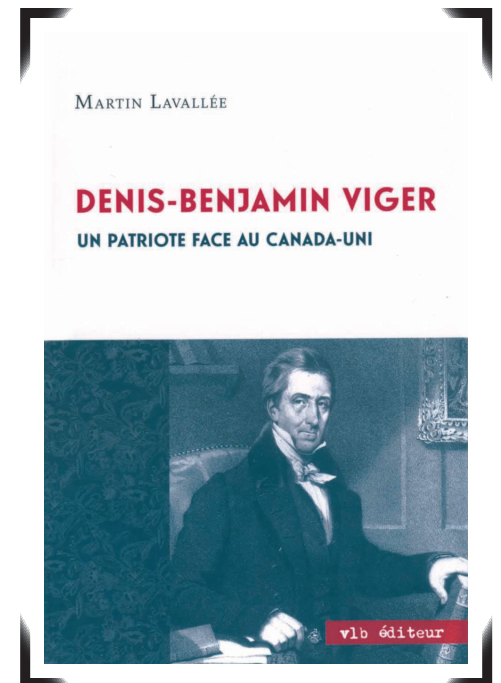
Tirée d'un mémoire de maîtrise dirigé par Fernande Roy, cette monographie ne doit surtout pas être approchée comme une biographie classique. Le premier chapitre, de loin le plus neuf et le mieux charpenté, porte sur la pensée politique de Viger, probablement le seul homme politique de sa génération à avoir commis quelques essais qu'il serait avisé de regrouper dans un ouvrage. L'analyse que propose Lavallée de ses *Considérations* de 1809, de 1826 et de 1831 sur les mœurs des Canadiens, son voyage aux États-Unis et la révolution belge est très riche. On découvre un homme politique attaché à une conception culturelle et organique de la nation, influencé par les idées d'Edmund Burke et de Joseph de Maistre. Hostile au libéralisme contractualiste des Lumières, Viger fait du régime seigneurial et de la religion catholique des institutions essentielles de la nationalité canadienne. Il défend aussi le régime politique britannique instauré par l'Acte constitutionnel de 1791. S'il apprécie ce gouvernement «mixte» pour son équilibre sain entre le peuple, l'élite et le monarque, c'est

parce qu'il redoute l'irruption des foules et les désordres qu'elles engendrent, et parce qu'il affiche un certain scepticisme face aux prophètes qui croient avoir déniché dans les livres des systèmes politiques capables de venir à bout des passions humaines les plus viles.

Armé de cette compréhension du «nationalisme» de Viger, Lavallée nous permet de mieux saisir l'opposition virulente de l'homme politique aux projets d'union de 1810 et 1822. C'est qu'aux yeux de Viger, les nationalités ne peuvent se fondre sans que cela ne provoque des dérèglements sociaux importants. L'Acte d'Union de 1840 représente donc pour lui un danger immense parce qu'il craint, comme tous les dirigeants canadiens-français significatifs, qu'une telle mise en commun ne sape l'édifice fragile construit par les générations précédentes.

Viger et LaFontaine avaient beaucoup plus en commun que ce que laisse voir Lavallée : tous deux croyaient en la nécessité d'unir les Canadiens français derrière un programme et considéraient que la violence insurrectionnelle pouvait causer des torts irréparables à la nationalité

Dans les trois derniers chapitres, Lavallée s'emploie à justifier les actions et les décisions de Viger durant la première moitié des années 1840, dans ce qui prend clairement la forme d'une réhabilitation. À la fin de 1843, après avoir soutenu la stratégie «réformiste» de LaFontaine – celle d'obtenir la responsabilité ministérielle en s'alliant avec le groupe de Robert Baldwin du Haut-Canada –, Viger accepte l'offre du gouverneur Metcalfe de siéger au conseil exécutif, ce qui provoque un schisme au sein de la députation canadienne-française. Même s'il est défait aux élections de 1844 et que les électeurs désapprouvent sa décision de participer à un gouvernement formé par des tories, il s'entête et reste en poste jusqu'en juin 1846. Thomas Chapais et Gérard Parizeau, historiens très favorables à Viger, y ont vu tous deux une erreur de jugement. Lavallée, à la suite de l'historien Jacques Monet, préfère croire que Viger n'aurait fait que son devoir en assurant, au sein du conseil exécutif, une présence canadienne-française, en plus de mettre en place la salutaire doctrine de la «double majorité», qui permettra de distinguer les administrations du Haut et du Bas-Canada



dans la plupart des secteurs, dont celui, névralgique, de l'éducation. Cela réduira considérablement la portée de l'union et préparera les esprits au fédéralisme de 1867.

Quoi que l'on pense de l'action de Viger, je reste convaincu que les entreprises de réhabilitation, ou de déboulonnage, ont quelque chose d'un peu vain, car elles amènent presque toujours les historiens à plaquer des contextes et des valeurs étrangers aux acteurs de l'époque. À trop vouloir réhabiliter un personnage, on en vient souvent à noircir grossièrement les opposants au lieu de simplement chercher à les comprendre.

Viger et LaFontaine avaient beaucoup plus en commun que ce que laisse voir Lavallée : tous deux croyaient en la nécessité d'unir les Canadiens français derrière un programme et considéraient que la violence insurrectionnelle pouvait causer des torts irréparables à la nationalité ; ils n'ont pas «accepté» l'union, mais s'y sont résignés, et ont cherché à tirer le meilleur parti des circonstances ; ils partageaient une opinion plutôt positive des institutions britanniques, laquelle découlait moins d'un loyalisme exalté (thèse de Monet) que d'une sensibilité plutôt conservatrice, certainement plus nette chez Viger que chez LaFontaine, comme le montre Lavallée.

Pour reprendre les célèbres catégories de Max Weber (*Le savant et le politique*), on pourrait convenir que Viger et LaFontaine ont communiqué à la même éthique de la responsabilité durant l'un des moments les plus sombres de notre histoire alors que Papineau, en restant fidèle jusqu'à la fin à la ligne anticoloniale et républicaine des années 1830, allait faire sienne une éthique de la conviction. Ce qui a distingué Viger et LaFontaine, ce sont finalement peu de choses sinon des considérations tactiques, probablement des personnalités peu compatibles – facteur non négligeable en politique et dans la vie ! – mais surtout le soutien des électeurs. Dit autrement, pour comprendre Viger, il n'était pas nécessaire de prendre parti contre LaFontaine, même pour faire plaisir à un directeur de collection ! ♦